



Garantir l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées

Formation pour les cadres

Objectifs de la formation :

Garantir l'exercice effectif des droits et libertés fondamentales des personnes accompagnées
Piloter une politique institutionnelle de prévention de la maltraitance et de gestion des risques
Développer, mettre en œuvre et actualiser les outils institutionnels afin d'assurer la promotion et le respect des droits et libertés des personnes accompagnées

Prérequis nécessaires :

Exercer des responsabilités d'encadrement (direction, coordination, gestion d'équipe) au sein d'un ESSMS

Formateur : Erica ESTEVAN

Psychologue clinicienne et diplômée de l'EHESP (CAFDES), Erica ESTEVAN est formatrice consultante & coach certifiée auprès des ESSMS, pour l'élaboration, la mise en œuvre des démarches de projets, d'évaluation, d'expertise, de coaching et de CODEV.

Moyens pédagogiques :

Cours théoriques, méthodes interactives, mises en réflexion à partir de situations concrètes

Appréciation des résultats :

Exercices de mise en situation et enquête de satisfaction

Contenu détaillé :

La promotion des droits et libertés des personnes accompagnées constituent un impératif fondamental pour tous les professionnels et cadres des ESSMS. Cette formation a pour objectif de renforcer la compréhension des cadres légaux et institutionnels, de développer les compétences nécessaires à la prévention des maltraitances et de favoriser l'expression et la participation effectives des personnes accompagnées. Au travers d'une approche pratique, les participants seront amenés à explorer les fondements des politiques publiques en matière de droits et libertés, les obligations et responsabilités des cadres ainsi que les outils et dispositifs afférents.

Professionnels concernés : Tous professionnels des ESSMS

Durée : 2 jours

Nombre de participants : 12 max

Prochaine(s) date(s) : A définir

Moyens techniques : Présentiel / Distanciel

Tarif : sur devis

INGERIS

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX
04 75 00 00 01 - essms@ingeris.com



Garantir l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées

Formation pour les cadres

Contenu détaillé (suite) :

1ère journée – Les fondements des politiques : l'affirmation des droits fondamentaux

Le matin – Les droits et libertés individuels : un socle impératif

- Rappel des droits et libertés individuels applicables en ESSMS : dignité, intégrité, libre choix, respect de la vie privée... (Charte des droits et libertés)
- Les garanties prévues avec la mise en œuvre des droits fondamentaux : confidentialité des informations, droit d'accès au dossier, libre choix des prestations, recherche du consentement...
- La participation de la personne à son projet : quelques précisions et implications afférentes (information, consultation, concertation, expression, co-construction, personnalisation, pouvoir d'agir...), prise en compte des besoins, attentes et aspirations de la personne
- La personnalisation de l'accompagnement : projet d'accueil et d'accompagnement / projet personnalisé, obligations légales (2002-2), recommandations par la HAS (2008)

L'après-midi – La politique de lutte contre les mauvais traitements dans les ESSMS

- La prévention de la maltraitance et des faits de violence : définitions (2022), Conseil de l'Europe, code pénal, la politique de prévention et les obligations des cadres en la matière
- La procédure de signalement : l'outil FEIG, le traitement de l'évènement, la réalisation d'un bilan annuel
- Les évolutions législatives récentes en matière de lutte contre la maltraitance : renforcement des obligations de prévention, procédure unifiée de signalement, impacts organisationnels pour les cadres (veille, actualisation des procédures/protocoles)
- Les obligations et responsabilités des cadres en matière de sécurité et de circuit du médicament : obligations de sécurité (responsabilité civile, pénale, disciplinaire), la sécurité liée au circuit du médicament (prescription, préparation, administration, traçabilité), gestion des risques (erreurs, interactions, surveillance), rôle du cadre (organisation, coordination, contrôle interne, formation des équipes)

INGERIS

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX
04 75 00 00 01 - essms@ingeris.com



Garantir l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées

Formation pour les cadres

Contenu détaillé (suite) :

2ème journée – Les outils de la participation individuelle et collective des personnes accompagnées

Le matin – Droits des personnes : contrats, obligations et participation

- La notion de contrat en droit : obligations et équilibre contractuel, notions juridiques fondamentales (consentement, information...), l'équilibre contractuel (clauses abusives, équité, transparence), le rôle du cadre dans la mise à jour et la conformité
- Le contrat de séjour et le DIPC : droits, obligations, engagements réciproques, délai de remise, contenu obligatoire, modalités d'adaptation, lien avec d'autres outils
- Le recours à la personne qualifiée : objectifs du dispositif (médiation, résolution de conflits, aide à l'exercice des droits), conditions d'intervention (neutralité, indépendance, confidentialité), procédure interne et information des personnes, coordination avec les équipes
- Le CVS et les autres formes de participation collective : cadre législatif et réglementaire, composition, désignation des membres, représentants des personnes, personnels et familles, fonctionnement, champ de compétences, élection du président, les autres formes de participation (groupe d'expression, enquête, comités de résidents...)

L'après-midi – Outils institutionnels et modalités pratiques au service des droits des personnes accompagnées

- Le projet d'établissement et de service (PE/PS) : définition, obligation légale, contenu minimal, contenu recommandé par la HAS, articulation avec les différents niveaux de projet (projet associatif, projet stratégique, projet managérial, projet d'établissement, projet personnalisé), conditions d'élaboration (obligations et recommandations) et de validation
- Le livret d'accueil : objectifs, contenu obligatoire et complémentaire, conditions de transmission
- Le règlement de fonctionnement : contenu obligatoire, méthodes d'élaboration et de concertation (personnes, équipe, CVS), conditions de mise en œuvre (diffusion, appropriation, actualisation)
- Les modalités pratiques relatives à l'exercice des droits dans les ESSMS : expression et participation de la personne (communication alternative améliorée...), organisation afférente (espace privé, liberté d'aller et venir), mise en place de comités éthiques (réflexion et mise en dialectique autonomie / sécurité...) et d'un dispositif de projet personnalisé (place de la personne dans l'accompagnement, lien entre accompagnement personnalisé et adaptation des règles de vie collectives)

INGERIS

Parc d'activités Drôme Sud Provence – 1710 chemin de la Decelle
26130 ST PAUL 3 CHATEAUX
04 75 00 00 01 - essms@ingeris.com